



Nicolas TRIOL
Président FFCC

Objet: Licence FFCC 2021
CLUB TAURIN et ASSOCIATION

Chers amis,

Voici venu le temps de penser à la saison 2021, et donc au renouvellement de votre licence (pour les anciens) ou à votre première adhésion (pour les nouveaux).

Pour votre catégorie d'adhérent voir la liste des pièces à fournir :

L'admission des associations est prononcée par le bureau. Toute association qui désire s'affilier doit envoyer à la Fédération :

- ✓ Sa demande d'admission signée du Président, autorisée par une délibération de l'assemblée générale de son association
- ✓ L'adresse de son siège social
- ✓ Sa dénomination
- ✓ Ses statuts, mentionnant qu'elle admet en entier les statuts et règlements de la Fédération
- ✓ La composition de son comité et l'adresse de tous les membres de ce comité
- ✓ Une pièce certifiante qu'elle a été déclarée à la Préfecture conformément à la loi du 1er juillet 1901 sur les associations.
- ✓ Avis de situation au répertoire Siren (<https://avis-situation-sirene.insee.fr>)
- ✓ Toutes justifications utiles sur les arènes et les installations dont elle dispose.

Pour chaque licence individuelle :

- ✓ La demande manuscrite qui est obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main (au verso du bulletin d'adhésion) dans les mêmes termes que le modèle joint
- ✓ Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse, téléphones et E-mail
- ✓ Deux photos
- ✓ Le chèque de paiement

Les dossiers qui parviendront incomplets à la Fédération ne pourront être traités et seront donc renvoyés en l'état ; aucune licence ne pourra vous être délivrée.

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, chers amis, l'expression de mes salutations afeciouna.

Nicolas TRIOL
Président FFCC

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04 .66 26 .05. 35 Fax : 04.66.26.18.24

APPEL COTISATIONS LICENCES 2021

CATEGORIE CLUBS TAURINS OU ASSOCIATIONS	
Cotisation Fédérale Assurance Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12)	150,00 € 288,00 €
Licence supplémentaire 48,91 € Cotisation Fédérale (25 €) Assurance Individuelle accident et protection juridique (24 €) Bordereau d'adhésion à compléter	
Pour les nouveaux CT ou Associations Droit d'entrée 31.00 €	
TOTAL - Paiement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC	438,00 €
TOTAL REMISÉ si licencié en 2020	389,00 €

Date limite du dépôt le 31 janvier 2021

Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier (bien remplir ou cocher toutes les cases demandées : date de naissance, téléphone, délégué, président de course, etc ...)

La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.

Toutes photocopies ou dossiers remplis par la même personne seront rejetés.



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : Président - Président et Président de course - Président, Président de course et Délégué

- **Président de course** : Stagiaire ou Avenir ou AS

- **Délégué** : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

J'autorise ou je n'autorise pas à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club

Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale 25,00 €

Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos) 24,00 €

Total à régler à la FFCC 49,00 €

TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020 45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____@ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



**Notice d'information
Association & Club taurin - Saison 2021**

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

✍ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarquoise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarquoises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarquoise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n°
516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **21**/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camargaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **21**/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 21/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarguaises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2021.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club
Prime Individuelle accident et protection juridique (24 € x 12) (détail au dos)

- Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale	25,00 €
Prime individuelle Accident et protection juridique (détail au dos)	24,00 €
Total à régler à la FFCC	49,00 €
TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020	45,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photo d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : - Secrétaire du CT - Trésorier(e) du CT - Membre - Arbitre - Evalueur

- Président de course : Stagiaire ou Avenir ou AS

- Délégué : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **21**/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Association & Club taurin - Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

j'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Contrat souscrit par l'intermédiaire de QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019